



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
 Département des finances et contributions
Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
1.7.1975		1.7.1975

1. Dénomination de la fonction	Code fonction
Gouvernant de cuisine adjoint / gouvernante de cuisine adjointe	6.19.006

2. But de la fonction
 En alternance avec la gouvernante de cuisine : contrôler les achats, l'emmagasinage et la distribution de vivres et de fournitures de cuisine.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment :

- le contrôle des effectifs et des présences;
- la commande, la réception et la distribution du pain et de produits laitiers;
- la préparation du petit déjeuner, l'approvisionnement des chaînes de distribution et le contrôle des plateaux avant l'expédition;
- la préparation de rations ou commandes complémentaires selon la demande des divers services; le pesage des rations pour diabétiques;
- le comptage et la répartition dans les chariots, des pots de thé, café et lait pour le jour suivant;
- l'emmagasinage et la tenue du stock de marchandises;
- la réception et la distribution du linge et du matériel de cuisine aux employés;
- l'exécution de tâches annexes propres au milieu de travail.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	D	C	D	C	D	Cl. max. 08
Points	15	7	21	11	20	Total 74